

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3366

16 décembre 2015

SOMMAIRE

Amdipharm Holdings	161554	FLA Consulting	161562
Day Dream SA	161522	Flandrin Investissements S.A.	161547
DBLDFP (Luxembourg) Sàrl	161522	Floow2-World's Reset Button S.A.	161562
Deka Renaissance de Wagram PropCo. S.à r.l.	161542	Foreplan (Luxembourg) S.à r.l.	161548
Duke Energy International Holding S.à.r.l. ..	161522	FTFIP Finland (Lux) S.à r.l.	161564
Edo Investments S.A.	161559	Fukuda (Luxembourg) S.à r.l.	161564
Electrum Strategic Metals Eastern Europe S.A.	161568	Furnimmo S.A.	161564
Empire JVCO S.à r.l.	161534	Garfunkelux Holdco 3 S.A.	161565
Endurance HC FF&E S.à r.l.	161568	Gemcalla S.A.	161548
Erstes Europäisches Metallhandelskontor S.à r.l.	161558	Geotelecommunications Investments S.A. ...	161553
Erstes Europäisches Metallhandelskontor S.à r.l. et Cie. S.e.c.s.	161559	GLL Retail Center II SCS SICAV-FIS	161554
FANUC Europe Corporation	161551	Go 4 Success	161554
Far Investments S.à r.l.	161553	Gottex Real Asset Fund 1 (WTP) S.à r.l.	161567
FAURECIA AST Luxembourg S.A.	161553	GreenTech	161567
Feane Coiffure S.à.r.l.	161559	Harold&Co S.A.	161558
Fedema S.A.	161560	Harvester Notesco S.A.	161556
"Ferrenerie d'Art Nico Betzen S.A."	161561	HoLo Engineering	161568
Fidelity International Real Estate Fund	161561	H.T. Layer Europe	161555
Financial Ridge S.A.	161561	IRAF Orchid	161568
Finhotel Soparfi	161562	Ivages S.A.	161563
		Juchmes Montagebau S.à r.l.	161565
		Medliner S.A.	161562
		Weiland-Bau Sàrl	161559

Day Dream SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 40.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015171836/14.

(150190025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

DBLDFP (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 135.729.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171837/9.

(150190350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Duke Energy International Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, rue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 200.836.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the first day of October.

Before US Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

DUKE ENERGY LUXEMBOURG II S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8 avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B194.380, as general partner of DUKE ENERGY BRAZIL HOLDINGS I, CV, a partnership duly formed and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165, 1042 BW Amsterdam, the Netherlands (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary's clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on September 15, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

DUKE ENERGY LUXEMBOURG II S.À R.L., currently holding for and on behalf of DUKE ENERGY BRAZIL HOLDINGS I, CV, as its general partner, all the shares in DUKE ENERGY INTERNATIONAL HOLDING LTD, a limited company duly incorporated and validly existing under the laws of the Bermuda, having its registered office at Canon's Court 22, Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda registered with the Registrar of Companies, under registration number 41158 (the "Company"), to be transferred to the Grand-Duchy of Luxembourg in the form of a Luxembourg société à responsabilité limitée.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Consider waiving the convening formalities;
- 2) Confirmation and ratification of the sole shareholder's resolutions of the Company dated September 18, 2015 approving the transfer of the Company's registered office, principal establishment and central administration from Bermuda to the Grand-Duchy of Luxembourg;

3) Approval of the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg and change of nationality of the Company to Luxembourg nationality, without the Company being dissolved and with full corporate continuance;

4) Adoption by the Company of the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “DUKE ENERGY INTERNATIONAL HOLDING S.À R.L.”;

5) Approval of the interim balance sheet of the Company dated August 31, 2015 as opening balance sheet of the Company and acknowledgement of the statement of value of the directors of the Company;

6) Determination of the corporate purpose of the Company to give the following content:

“The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The Company may issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The Company may further mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets. It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

7) Amendment and full restatement and renumbering of the bye-laws into articles of association of the Company;

8) (i) Acceptance of the resignation of Andrea E. Bertone, Elizabeth C. De La Rosa and Cheryl I. Lipshutz as director (s) of the Company, as well as all other current officers of the Company, if any, and granting them full discharge, and (ii) appointment of:

- Category A managers:

* Andrea E. BERTONE, born on May 22, 1961, in Sao Paulo, Brazil, and residing professionally at 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, USA;

* Cheryl I. LIPSHUTZ, born on November 26, 1955, in Washington, DC, US and residing professionally at 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, USA;

* Kris C. DUFFY, born on July 28, 1959, in North Carolina, USA, and residing professionally at 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, USA;

- Category B managers:

* Xavier DE CILLIA, born on April 11, 1978, in Nice, France, and residing professionally at 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

* Julien ANSAY, born on September 12, 1984, in Libramont, Belgium, and residing professionally at 2-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

* Robert-Jan BERTINA, born on May 8, 1977 in Leidschendam, the Netherlands, and residing professionally 2-8 avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

9) Determination of the address of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 2-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

10) Miscellaneous.

That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder, takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present extraordinary general shareholder's meeting, the Sole Shareholder waives the convening formalities, as it considers having been duly convened and declares having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder confirms and ratifies (i) the sole shareholder's resolution of the Company dated September 18, 2015 deciding to transfer the Company's registered office, principal establishment and central administration from Bermuda to the Grand-Duchy of Luxembourg, as from the date hereof, and (ii) that all necessary steps in Bermuda to transfer the

registered office, principal establishment and central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg have been taken in Bermuda.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves, as of the date hereof, to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg and to change the nationality of the Company into the Luxembourg nationality without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company shall adopt the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “DUKE ENERGY INTERNATIONAL HOLDING S.À R.L.”

Fifth resolution

It results from (i) a balance sheet of the Company that the net asset value of the Company is equal to at least twenty thousand US Dollars (USD 20,000) and (ii) a statement of value of the directors of the Company certifying that as of the date hereof, no material change in the business of the Company and/or the Company's affairs has occurred which results in the information contained in the balance sheet being materially incorrect and/or not giving a true and fair view of the Company's financial situation as of the date hereof.

The Sole Shareholder approves the balance sheet of the Company dated August 31, 2015 as opening balance sheet of the Company upon its migration to the Grand-Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves, by way of a special resolution, to modify the corporate purpose of the Company as follows:

“The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The Company may issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The Company may further mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets.

It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate and renumber the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law on the occasion of the transfer of the Company and its corporate and legal continuation in the Grand Duchy of Luxembourg. The restated and renumbered articles of association of the Company shall now read as follows:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which set forth in Articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the specific rules applying to sole shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The Company may issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The Company may further mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets.

It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Corporate name. The Company will have the denomination “DUKE ENERGY INTERNATIONAL HOLDING S.À R.L.”.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital of the Company amounts to twenty thousand US Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account, into which any premium paid on any share is transferred.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Reserve - Share Premium Account

The Company shall maintain a share premium reserve account for the Company's shares (the “Share Premium Reserve Account”), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Company's shares.

The shareholder(s) may also resolve to increase the amount of the Share Premium Reserve Account by way of a contribution or by incorporation of Company's available reserves, prescribed that shareholder(s) representing at least half of the Company's share capital are present or represented at the meeting where such resolution is taken and that two thirds of the shareholder(s) present or represented vote in favor.

Such increase may be performed without issuance of new Company's shares as long as all the Company's shares are held by only one (1) shareholder.

Amounts so recorded to the Share Premium Reserve Account will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the shareholder(s).

6.3 Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.4 Profit participation

The shares entitle to a fraction of the Company's assets and profits as provided by article 12 of the present Articles.

6.5 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.7 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one (1) or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder(s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at such time, in addition to designating the new managers as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extent not already categorized, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B or by the single signature of any ad hoc agent to whom such signatory power has been delegated, but only within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and managers of category B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting; such majority shall include the vote of at least one category A manager and the vote of at least one category B manager.

The managers shall designate among them a Chairperson at the beginning of each meeting of the board of managers of the Company. The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers of the Company. The Chairperson has the casting vote in the event of a tied vote.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing or by fax or e-mail another manager of the same category as proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing. Each contract entered into between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted at the majority of the votes by shareholders owning more than half of the entire share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's entire share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges due from the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation, effective as of the date hereof, of Andrea E. Bertone, Elizabeth C. De La Rosa and Cheryl I. Lipshutz as directors of the Company, as well as all other current officers of the Company, if any, with immediate effect and grants them full discharge for the exercise of their mandate.

The Sole Shareholder further resolves to appoint the following persons as manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

- Category A managers:

* Andrea E. BERTONE, born on May 22, 1961, in Sao Paulo, Brazil, and residing professionally at 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, USA;

* Cheryl I. LIPSHUTZ, born on November 26, 1955, in Washington, DC, US and residing professionally at 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, USA;

* Kris C. DUFFY, born on July 28, 1959, in North Carolina, USA, and residing professionally at 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, USA;

- Category B managers:

* Xavier DE CILLIA, born on April 11, 1978, in Nice, France, and residing professionally at 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

* Julien ANSAY, born on September 12, 1984, in Libramont, Belgium, and residing professionally at 2-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

* Robert-Jan BERTINA, born on May 8, 1977 in Leidschendam, the Netherlands, and residing professionally 2-8 avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 2-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and on the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier octobre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

DUKE ENERGY LUXEMBOURG II S.A R.L., une société à responsabilité limitée dûment constituée et valablement existante sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 194.380, en tant qu'associé commandité de DUKE ENERGY BRAZIL HOLDINGS I, CV, une société dûment constituée et valablement existante sous le droit néerlandais, ayant son siège social à Naritaweg 165, 1042 BW Amsterdam, the Netherlands (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée par l'Associé Unique le 15 septembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

DUKE ENERGY LUXEMBOURG II S.A R.L. détient au nom et pour le compte de DUKE ENERGY BRAZIL HOLDINGS I, CV, en tant qu'associé commandité, l'ensemble des parts sociales de DUKE ENERGY INTERNATIONAL HOLDING LTD, une société de droit des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, enregistrée auprès du «Registrar of Companies», sous le numéro 41158 (la «Société»), devant être transférée au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme sociale d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Agenda

- 1) Considérer la renonciation aux formalités de convocation;
- 2) Confirmation et ratification des résolutions de l'associé unique de la Société du 18 septembre 2015 décidant du transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société des Bermudes au Grand-Duché de Luxembourg;
- 3) Approbation du transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et changement de nationalité de la Société en nationalité luxembourgeoise, sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale;
- 4) Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination «DUKE ENERGY INTERNATIONAL HOLDING S.A R.L.»;
- 5) Approbation du bilan intérimaire de la Société du 31 août 2015 en tant que bilan d'ouverture de la Société et reconnaissance de la déclaration de valeur des administrateurs de la Société;
- 6) Détermination de l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:
«L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut procéder à l'émission de tous types d'actions, sûretés ou garanties rachetables ou non, sans toutefois pouvoir les offrir au public.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs. Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société (s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

7) Modification, reformulation et renumérotation intégrale des statuts de la Société;

8) (i) Acceptation de la démission de Andrea E. Bertone, Elizabeth C. De La Rosa and Cheryl I. Lipshutz en tant qu'administrateurs de la Société ainsi que des autres mandataires de la Société, si tel est le cas, et octroi d'une décharge pleine et entière, et (ii) nomination de:

- *Gérants de catégorie A:*

* Andrea Elis abeth BERTONE, né le 22 mai 1961, à Sao Paulo, Brésil, et résidant professionnellement au 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique;

* Cheryl I. LIPSHUTZ, né le 26 novembre 1955, à Washington, DC, US et résidant professionnellement au 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique;

* Kris COX DUFFY, né le 28 juillet 1959, en Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, et résidant professionnellement au 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique;

- *Gérants de catégorie B:*

* Xavier DE CILLIA, né le 11 avril 1978, à Nice, France, et résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* Julien ANSAY, né le 12 septembre 1984, à Libramont. Belgique, et résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* Robert-Jan BERTINA, né le 8 mai 1977, à Leidschendam, Pays-Bas, et résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

9) Etablissement du siège social, principal établissement et administration centrale de la Société au 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

10) Divers.

Que, sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'ensemble du capital social étant représenté à la présente assemblée générale des associés, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considérant dûment convoqué et déclarant ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée lui ayant été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique confirme et ratifie (i) la résolution de l'associé unique de la Société du 18 septembre 2015 décidant de transférer le siège social, principal établissement et administration centrale de la Société des Bermudes au Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date des présentes, et (ii) que toutes les formalités requises aux Bermudes afin de transférer le siège social, principal établissement et administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, ont été accomplies aux Bermudes.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide, à compter de la date des présentes, de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et de changer la nationalité de la Société en nationalité luxembourgeoise, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité juridique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme sociale d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination «DUKE ENERGY INTERNATIONAL HOLDING S.A R.L.».

Cinquième résolution

Il résulte (i) d'un bilan de la Société que la valeur de l'actif net de la Société s'élève au moins à vingt mille US Dollars (USD 20.000) et (ii) d'un certificat de valeur des administrateurs de la Société certifiant que depuis la date du bilan aucun changement matériel dans les activités commerciales de la Société et/ou les affaires de la Société n'a eu lieu, qui se traduirait par le fait que les informations contenues dans le bilan soient matériellement inexactes et/ou ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société à la date des présentes. L'Associé Unique décide d'approuver le bilan de la Société au 31 août 2015, comme bilan d'ouverture de la Société suite à sa migration au Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide, par le biais d'une résolution spéciale, de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut procéder à l'émission de tous types d'actions, sûretés ou garanties rachetables ou non, sans toutefois pouvoir les offrir au public.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs. Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société (s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler et renuméroter intégralement les statuts de la Société afin de les conformer à la loi luxembourgeoise à l'occasion du transfert de la Société et de la continuation de sa personnalité morale et juridique au Grand-Duché de Luxembourg. Les statuts reformulés et renumérotés de la Société auront la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut procéder à l'émission de tous types d'actions, sûretés ou garanties rachetables ou non, sans toutefois pouvoir les offrir au public.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs. Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société (s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «DUKE ENERGY INTERNATIONAL HOLDING S.A R.L.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Prime d'émission

La Société doit maintenir un compte de prime d'émission pour les parts sociales de la Société (le «Compte de Réserve de Prime d'Emission») et toute prime payée sur les parts sociales de la Société doit y être inscrite.

Les Associés peuvent également augmenter le montant du Compte de Réserve de Prime d'Emission par un apport ou par incorporation de réserves de la Société pourvu que les associés représentant au moins la moitié du capital social de la Société soient présents ou représentés à la réunion durant laquelle une telle décision est prise et que les deux tiers des associés présents ou représentés votent en faveur.

Une telle augmentation peut être effectuée sans l'émission de parts sociales nouvelles tant que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par un associé unique.

Les montants ainsi enregistrés sur le Compte de Réserve de Prime d'Emission constitueront une réserve librement disponible au seul bénéfice des associés.

6.3 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.4 Participation aux bénéfices

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société conformément à l'article 12 des présents Statuts.

6.5 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un (1) gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant, au cas où celui-ci n'aurait pas déjà été catégorisé comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la seule signature de tout mandataire ad hoc à qui un tel pouvoir de signature a été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion; cette majorité doit inclure la voix d'au moins un gérant de catégorie A et celle d'au moins un gérant de catégorie B.

Les gérants désignent parmi eux un Président au début de chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant ou un associé de la Société, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux de la réunion du conseil de gérance de la Société. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit, fax ou e-mail un autre gérant de même catégorie comme son représentant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou établis par écrit. Chaque contrat conclu entre l'associé unique et la Société représentée par l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou établis par écrit.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par la majorité des voix des associés détenant plus de la moitié de l'ensemble du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts de l'ensemble du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire (s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni net de la liquidation sera distribué à/aux associé(s), selon les mêmes règles de distribution que celles énoncées pour les distributions de dividendes, de manière à atteindre le montant global du résultat économique.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Andrea E. Bertone, Elizabeth C. De La Rosa and Cheryl I. Lipshutz en tant qu'administrateurs de la Société ainsi que des autres mandataires de la Société, si tel est le cas, avec effet immédiat et de leur octroyer une décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

L'Associé Unique décide ensuite de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Gérants de catégorie A:

* Andrea Elis abeth BERTONE, né le 22 mai 1961, à Sao Paulo, Brésil, et résidant professionnellement au 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique;

* Cheryl I. LIPSHUTZ, né le 26 novembre 1955, à Washington, DC, US et résidant professionnellement au 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique;

* Kris COX DUFFY, né le 28 juillet 1959, en Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, et résidant professionnellement au 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique;

- Gérants de catégorie B:

* Xavier DE CILLIA, né le 11 avril 1978, à Nice, France, et résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* Julien ANSAY, né le 12 septembre 1984, à Libramont, Belgique, et résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* Robert-Jan BERTINA, né le 8 mai 1977, à Leidschendam, Pays-Bas, et résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23092. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015171841/647.

(150191078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Empire JVCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fosé.

R.C.S. Luxembourg B 200.802.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

“Empire 2 Investment S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 198008, having its registered office at 2, rue du Fosé, L-1536 Luxembourg,

Here duly represented by Me Christèle PIERRE-ALEXANDRE, lawyer, residing professionally in Howald, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to incorporate:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "Empire JVCO S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the company.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

The purpose of the company is also the investment in and development of real estate as well as real estate management for its own purposes.

The company may borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or

otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Euro cents (EUR 0.01) each.

The company may establish one or several share premium accounts (the "Share Premium Accounts") into which any premium paid on any share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Accounts are to be taken by the Board of Managers subject to applicable law and these Articles.

The company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts (the "Capital Surplus Accounts"). Decisions as to the use of such Capital Surplus Accounts are to be taken by the Board of Managers subject to applicable law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

The funds in the Share Premium Account and the Capital Surplus Account may, inter alia, be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several Managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of Managers, the Managers shall form a board of Managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole Manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "Board of Managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "Sole Manager".

The Managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove Managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another Manager may preside over the meeting.

A Manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members

of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any Manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of Managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of Managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends, provided that prior to such decision, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining Managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more Managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several Managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any Manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one Manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Euros (EUR 10,000.-). For decisions having a value of an amount over ten thousand Euros (EUR 10,000.-) the company is bound by the joint signature of at least two Managers.

Art. 14. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office of the company the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Transitory dispositions

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by the sole shareholder “Empire 2 Investment S.à r.l.”, prenamed, and fully paid-up by the aforesaid subscriber by a contribution in kind consisting in one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares representing one hundred percent (100%) of the share capital of the company “Empire 3 Investment S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 198009, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg (the “Contribution”).

Valuation of the contribution

The Contribution is valued at least at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) by virtue of the attached “Valuation report” established by the managers of “Empire 3 Investment S.à r.l.”, prenamed (the “Report”).

The Report, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Effective implementation of the contribution

The aforesaid subscriber “Empire 2 Investment S.à r.l.” declares:

- that all the shares are valued at an aggregate amount of at least twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-);
- that all the shares are fully paid up;
- that there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to acquire one or several shares;
- that such shares are legally and conventionally freely transferable;
- that it is, in its quality as contributor, the sole owner of the shares brought in;
- that all formalities shall be carried out in order to formalise the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder, represented as aforesaid, took the following resolutions:

- 1) The number of Managers is fixed at three (3).
- 2) Are appointed as Managers for an unlimited duration:
 - GS Lux Management Services S.à r.l., Managing Director, a Luxembourg Société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 88.045, having its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Alexis de MONTPELLIER d’ANNEVOIE, Managing Director, born in Namur, Belgium, on March 22, 1979, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Marielle STIJGER, Managing Director, born in Capelle aan den IJssel, the Netherlands, on December 10, 1969, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3) The company shall have its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

«Empire 2 Investment S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 198008 ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg,

Ici dûment représentée par Maître Christèle PIERRE-ALEXANDRE, avocat, demeurant professionnellement à Howald, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte dans le but d'être enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «Empire JVCO S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du Conseil de Gérance de la société.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand- Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la société.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

L'objet de la société est aussi l'investissement dans et le développement de biens immobiliers ainsi que la gestion de biens immobiliers pour son propre compte.

La société peut emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le conseil de gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la loi luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

La société peut établir un ou plusieurs comptes de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le Conseil de Gérance conformément à toute loi applicable et aux présents Statuts.

La société peut, sans restriction, accepter de contribution en numéraire ou d'autres contributions sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes (les «Comptes de Capital Surplus»). Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par Conseil de Gérance conformément à toute loi applicable et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

Les montants dans le Compte de Prime d'Emission et les Comptes de Capital Surplus pourront être utilisés par le Conseil de Gérance pour, inter alia, repayer toute perte de la société, réalisée ou non, ou de payer tout dividende ou autre distribution.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de Gérants, les Gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «Gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «Gérant unique».

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les Gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre Gérant présent.

Chaque Gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette

réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses Gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de Gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux Gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à décider de verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les Gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Gérants qui prendront la dénomination de Gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs Gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Euros (EUR 10.000.-). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Euros (EUR 10.000.-), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les Gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique «Empire 2 Investment S.à r.l.», pré-qualifiée, et libérées entièrement par la prédite souscriptrice moyennant un apport en nature consistant en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales représentant cent pourcent (100%) du capital social de la société «Empire 3 Investment S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 198009, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, (l'"Apport").

Evaluation de l'apport

L'Apport est estimé à au moins douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), en vertu d'un rapport établi par les gérants de «Empire 3 Investment S.à r.l.» (le "Rapport").

Le Rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Réalisation effective de l'apport

La prédite souscriptrice «Empire 2 Investment S.à r.l.» déclare:

- que toutes les parts sociales apportées sont évaluées à un montant global d'au moins douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-);
- que toutes les parts sociales sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'acquérir une ou plusieurs de ces parts sociales;
- que lesdites parts sociales sont légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'elle est, en sa qualité d'apporteuse, la seule propriétaire des parts sociales apportées;
- que toutes les formalités seront réalisées aux fins de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Résolutions de l'associée unique

Après que les statuts aient été rédigés, l'associée unique, représentée comme ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de Gérants est fixé à trois (3).

2) Sont nommés Gérants pour une durée indéterminée:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Managing Director, une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 88.045 ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg;

- Alexis de MONTPELLIER d'ANNEVOIE, Managing Director, né à Namur, Belgique, le 22 mars 1979, demeurant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Marielle STIJGER, Managing Director, née à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, le 10 décembre 1969, demeurant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: C. PIERRE-ALEXANDRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 13 octobre 2015. 2LAC/2015/22923. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171847/435.

(150190557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Deka Renaissance de Wagram PropCo. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.870.000,00.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 154.193.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of October.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Deka Renaissance de Wagram HoldCo S. à r.l., a private limited liability company, société à responsabilité limitée, duly organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg and registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 154.192 (the "Sole Member"),

duly represented by Mrs. Estelle N'zougou, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 2 October 2015.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. Deka Renaissance de Wagram HoldCo S. à r.l. is the sole member of Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l., a private limited liability company, société à responsabilité limitée, duly organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg and registered with the trade and companies register of Luxembourg under the number B 154.193 (the "Company");

II. The Company was incorporated pursuant to a deed received by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, on 25 June 2010, published on 19 August 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association under number 1689.

III. The articles of association of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Acknowledgment of the waiver of the drawing up of the management's report relating to the below-described merger in accordance with paragraph 3 of article 265 of the law dated 10 august 1915 on commercial companies as amended (the "Law");

2) Acknowledgment of the waiver of the drawing up of the independent auditor's report relating to the below-described merger in accordance with paragraph 5 of article 266 of the Law;

3) Approval of the reverse merger proposal (the "Merger Proposal") drawn-up by the management bodies of both merging companies in relation to the merger whereby the Company will absorb Deka Renaissance de Wagram HoldCo S. à r.l., its sole member (the "Merger");

4) Acknowledgement of the deposit of the documents listed under article 267 of the Law at the registered office of the Company;

5) Approval of (i) the Merger, (ii) the subsequent transfer of all assets and liabilities of Deka Renaissance de Wagram HoldCo S. à r.l. to the Company through a contribution, (iii) the cancellation of the Company's corporate units so transferred and (iv) the dissolution without liquidation of Deka Renaissance de Wagram HoldCo S. à r.l. as a result of the Merger;

6) Approval of (i) the increase of the corporate capital of the Company further to the contribution of all the assets and liabilities of Deka Renaissance de Wagram HoldCo S. à r.l. to the Company in an amount of EUR 33,870,000 (thirty-three million eight hundred seventy thousand Euros) to bring it to EUR 33,870,000 (thirty-three million eight hundred seventy thousand Euros) through the issuance of 338,700 (three hundred thirty-eight thousand seven hundred) new corporate units having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each and bearing the same rights and obligations as the existing corporate units of the Company (the "New Corporate Units"), and (ii) allocation of the New Corporate Units to the sole member of Deka Renaissance de Wagram HoldCo S. à r.l. by using an exchange ratio of 0.931609 (zero point nine hundred thirty-one thousand six hundred nine) corporate unit of Deka Renaissance de Wagram HoldCo S. à r.l. for 1 (one) corporate unit of the Company;

7) Amendment of article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above mentioned capital increase;

8) Authorization to any one manager of the Company to carry out any action necessary or incidental in relation to the present agenda and among others to amend the members' register of the Company; and

9) Miscellaneous.

V. The Merger Proposal has been duly filed with the Luxembourg trade and companies register on 31 August 2015 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 4 September 2015 number 2381, i.e. at least one month before the date of the present resolutions deciding on the Merger.

VI. The following provisions of the Law relating to mergers have been complied with:

- publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the Merger Proposal at least one month before the holding of the respective general meetings approving the Merger in accordance with article 262 of the Law;
- deposit of the documents listed under article 267 of the Law at the registered office of both merging companies at least one month before the holding of the respective general meetings approving the Merger.

After due consideration, the Sole Member took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member of the Company acknowledged the waiver of its right to the drawing up of the management report relating to the Merger granted in accordance with paragraph 3 of article 265 of the Law by resolutions taken on 25 August 2015. Such resolutions will remain attached to the present deed to be registered together with it after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary.

Second resolution

The Sole Member of the Company acknowledged the waiver of its right to the drawing up of the independent expert report relating to the Merger granted in accordance with paragraph 5 of article 266 of the Law by resolutions taken on 25 August 2015. These are the same resolutions referred to under the first resolution and which will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Sole Member of the Company, having duly considered the Merger Proposal approved by the Board of Managers of the Company in its meeting held on 25 August 2015 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2381 on 4 September 2015, resolved to approve the Merger Proposal.

Fourth resolution

The Sole Member acknowledged that the deposit of the documents as foreseen by article 267 of the Law at the registered office of the Company has been carried out within the time limits set out in the Law.

A confirmation letter certifying that no material changes have occurred in the circumstances detailed in the Merger Proposal and the annual accounts of the Company as at 31 March 2015 since their issuance and ascertaining the deposit at the registered office of the Company of all these documents, signed by two managers of the Company, will remain attached to the present deed to be registered together with it after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary.

Fifth resolution

The Sole Member approved, subject to the same approval by Deka Immobilien Investment GmbH in its capacity as sole member of the Sole Member, the reverse merger whereby the Company will absorb the Sole Member, which will cease to exist through a process of dissolution without liquidation of the Sole Member and resolved that the operations of the Sole Member are considered as carried out in the name and on behalf of the Company as from 1 April 2015 from an accounting point of view.

The Sole Member approved the subsequent transfer of all the assets and liabilities of the Sole Member to the Company by universal succession of title through a contribution in kind and noted that the Company holds its own corporate units as a consequence of such transfer. The Sole Member resolved to cancel the Company's corporate units and to approve the subsequent decrease of the Company's corporate capital in a EUR 36,294,000 (thirty-six million two hundred ninety-four thousand Euro) amount.

The Sole Member approved the dissolution of the Sole Member without liquidation as a result of the Merger.

The Sole Member noted that as a consequence of the approval of the Merger, subject to the same approval by Deka Immobilien Investment GmbH in its capacity as sole member of the Sole Member, the Merger is completed with effect as of the date hereof and has the following consequences ipso jure and simultaneously:

- the universal transfer through contribution of all the assets and liabilities of the Sole Member is valid between the Company and the Sole Member as well as against third parties;
- Deka Immobilien Investment GmbH becomes the sole member of the Company;
- the Sole Member ceases to exist; and
- the corporate units held by the Sole Member in the Company are cancelled and the Company's corporate capital reduced up to a EUR 36,294,000 (thirty-six million two hundred ninety-four thousand Euro) amount.

Sixth resolution

The Sole Member resolved that the contribution of all the assets and liabilities of the Sole Member to the Company (the "Contribution") will be remunerated by allocating 338,700 (three hundred thirty-eight thousand seven hundred) new corporate units having a nominal value of one hundred euros (EUR 100) each to Deka Immobilien Investment GmbH, fully paid up and having the same rights and obligations as the existing corporate units of the Company, and approved the capital increase of the Company by an amount of 33,870,000 (thirty-three million eight hundred seventy thousand Euros) to bring it to the amount of EUR 33,870,000 (thirty-three million eight hundred seventy thousand Euros) by the issuance of 338,700 (three hundred thirty-eight thousand seven hundred) new corporate units having a nominal value of one hundred euros (EUR 100) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units of the Company (the "New Corporate Units") and the allocation, as remuneration to the Contribution, of the New Corporate Units to Deka Immobilien Investment GmbH by applying an exchange ratio of 0.931609 (zero point nine hundred thirty-one thousand six hundred nine) corporate unit of the Sole Member for 1 (one) corporate unit of the Company.

The New Corporate Units, paid out with the Contribution, are fully subscribed by Deka Immobilien Investment GmbH.

The Sole Member noted that a merger premium amounting to EUR 4,987,421.45 (four million nine hundred eighty-seven thousand four hundred twenty-one Euros and forty-five cents) will be allocated to the sole member of the Sole Member.

Seventh resolution

The Sole Member resolved to amend article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above mentioned capital decrease and subsequent capital increase, to read as follows:

"The corporate capital is set at EUR 33,870,000 (thirty-three million eight hundred seventy thousand Euros) represented by 338,700 (three hundred thirty-eight thousand seven hundred) corporate units with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each."

Eighth resolution

The Sole Member resolved to authorize any one manager of the Company to carry out any action necessary or incidental in relation to the present resolutions and among others to amend the members' register of the Company.

There being no further business, the meeting was closed.

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at seven thousand two hundred Euro (EUR 7.200,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the German text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Es folgt die Deutsche Fassung des Vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am fünften Oktober,

Vor Uns, Maître Cosita DELVAUX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

IST ERSCHIENEN:

Deka Renaissance de Wagram HoldCo S. à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), ordnungsgemäß gegründet und bestehend nach Luxemburger Gesetzen, mit Gesellschaftssitz in 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 154.192 (der „Alleingesellschafter“),

ordnungsgemäß vertreten durch Frau Estelle N’zoungou, Rechtsanwältin, beruflich ansässig in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht vom 2. Oktober 2015.

Die vorbezeichnete Vollmacht wird, nachdem sie durch die Bevollmächtigte in Vertretung der erschienenen Person und durch den unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet worden ist, dieser notariellen Urkunde beigelegt bleiben und zeitgleich mit dieser den für die Eintragung zuständigen Behörden übermittelt werden.

Diese erschienene Person, wie oben angegeben vertreten, hat in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafter der Gesellschaft den unterzeichneten Notar gebeten, die folgenden Beschlüsse festzuhalten:

I. Deka Renaissance de Wagram HoldCo S. à r.l. ist Alleingesellschafter der Deka Renaissance de Wagram PropCo S. à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), ordnungsgemäß gegründet und bestehend nach Luxemburger Gesetzen, mit Gesellschaftssitz in 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 154.193 (die “Gesellschaft”);

II. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen am 25. Juni 2010 durch Notar Maître Henri HEL-LINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 19. August 2010 unter Nummer 1689.

III. Die Satzung der Gesellschaft wurde seit der Gründung der Gesellschaft nicht abgeändert.

IV. Die Tagesordnung der Versammlung lautete wie folgt:

Tagesordnung

1) Bestätigung des Verzichts zur Erstellung eines Geschäftsberichts bezüglich der unten beschriebenen Verschmelzung gemäß Artikel 265 Absatz 3 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert (das „Gesetz“);

2) Bestätigung des Verzichts zur Erstellung eines Berichts des unabhängigen Wirtschaftsprüfers bezüglich der unten beschriebenen Verschmelzung gemäß Artikel 266 Absatz 5 des Gesetzes;

3) Genehmigung des Verschmelzungsplan einer umgekehrten Verschmelzung (der “Verschmelzungsplan“), aufgestellt durch die Geschäftsführungsorgane beider verschmelzender Gesellschaften in Bezug auf die Verschmelzung, wobei die Gesellschaft die Deka Renaissance de Wagram HoldCo S. à r.l., ihren Alleingesellschafter absorbieren wird (die “Verschmelzung”);

4) Bestätigung der Hinterlegung der in Artikel 267 des Gesetzes aufgeführten Unterlagen am Sitz der Gesellschaft;

5) Genehmigung (i) der Verschmelzung, (ii) der nachfolgenden Übertragung aller Aktiva und Passiva der Deka Renaissance de Wagram HoldCo S. à r.l. an die Gesellschaft durch eine Einlage, (iii) die Annullierung der so übertragenen Anteile der Gesellschaft und (iv) die Auflösung ohne Liquidation der Deka Renaissance de Wagram HoldCo S. à r.l. infolge der Verschmelzung;

6) Genehmigung (i) der Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft zusätzlich zur Einbringung aller Aktiva und Passiva der Deka Renaissance de Wagram HoldCo S. à r.l. in die Gesellschaft in Höhe von EUR 33.870.000 (dreiunddreißig Millionen achthundertsiebzigttausend Euro) auf einen Betrag von EUR 33.870.000 (dreiunddreißig Millionen achthundertsiebzigttausend Euro) durch die Ausgabe von 338.700 (dreihundertachtunddreißig Tausend siebenhundert) neuen Anteilen der Gesellschaft mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100) mit den gleichen Rechten und Pflichten ausgestattet sind wie die bestehenden Einheiten der Gesellschaft (die „Neuen Anteile“), und (ii) die Zuteilung der Neuen Anteile an den Alleingesellschafter der Deka Renaissance de Wagram HoldCo S. à r.l. unter Verwendung eines Austauschverhältnisses von 0,931609 (null Komma neunhundert einunddreißig Tausend sechshundertneun) Anteil der Deka Renaissance de Wagram HoldCo S. à r.l. für einen (1) Anteil der Gesellschaft;

7) Änderung des Artikel 6 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft, um der oben genannten Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen;

8) Bevollmächtigung eines jeden Geschäftsführers der Gesellschaft zur Vornahme aller im Zusammenhang mit dieser Tagesordnung erforderlichen oder damit verbundenen Handlungen und unter anderem zur Änderung des Mitgliederverzeichnisses der Gesellschaft; und

9) Verschiedenes

V. Der Verschmelzungsplan wurde ordnungsgemäß im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister am 31. August 2015 eingetragen und im Amtsblatt des Großherzogtums Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations am 4. September 2015 unter Nummer 2381 veröffentlicht, d.h. mindestens einen Monat vor der Beschlussfassung vorliegender Beschlüsse über die Verschmelzung.

VI. Die nachfolgenden Bestimmungen des Gesetzes in Bezug auf Verschmelzungen wurden eingehalten:

- Veröffentlichung des Verschmelzungsplans im Amtsblatt des Großherzogtums Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations mindestens einen Monat vor der Abhaltung der entsprechenden Generalversammlungen zur Genehmigung der Verschmelzung gemäß Artikel 262 des Gesetzes;

- Hinterlegung der in Artikel 267 des Gesetzes aufgeführten Unterlagen am Sitz beider verschmelzenden Gesellschaften mindestens einen Monat vor der Abhaltung der entsprechenden Generalversammlungen zur Genehmigung der Verschmelzung.

Nach eingehender Erörterung, fasste der Alleingesellschafter die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter der Gesellschaft bestätigte den Verzicht auf sein Recht zur Erstellung eines Geschäftsberichts bezüglich der Verschmelzung, welcher durch die Beschlüsse vom 25. August 2015 gemäß Artikel 265 Absatz 3 des Gesetzes erteilt wurde. Diese Beschlüsse werden, nachdem sie durch die Bevollmächtigte und den Notar „ne varietur“ unterzeichnet worden sind, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben, um gemeinsam mit dieser registriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter der Gesellschaft bestätigte den Verzicht auf sein Recht zur Erstellung eines Berichts des unabhängigen Wirtschaftsprüfers bezüglich der Verschmelzung, welcher durch die Beschlüsse vom 25. August 2015 gemäß Artikel 266 Absatz 5 des Gesetzes erteilt wurde. Es handelt sich um die gleichen unter dem ersten Beschluss bezeichneten Beschlüsse, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben werden.

Dritter Beschluss

Der Alleingesellschafter der Gesellschaft beschloss nach gebührender Prüfung des Verschmelzungsplans, welcher durch die Geschäftsführung der Gesellschaft in ihrer am 25. August 2015 abgehaltenen Sitzung genehmigt und im Amtsblatt des Großherzogtums Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 4. September 2015 unter Nummer 2381 veröffentlicht wurde, den Verschmelzungsplan zu genehmigen.

Vierter Beschluss

Der Alleingesellschafter stellte fest, dass die Hinterlegung der Unterlagen, wie gemäß Artikel 267 des Gesetzes vorgesehen, am Sitz der Gesellschaft innerhalb der in dem Gesetz geregelten Fristen erfolgte.

Ein durch beide Geschäftsführer der Gesellschaft unterzeichnetes Bestätigungsschreiben zur Bescheinigung, dass keine wesentlichen Änderungen in den im Verschmelzungsplan und Jahresabschluss der Gesellschaft zum 31. März 2015 näher ausgeführten Umständen seit deren Ausgabe aufgetreten sind, und zur Feststellung der Hinterlegung aller Unterlagen am Sitz der Gesellschaft, wird, nachdem sie durch die Bevollmächtigte und den Notar „ne varietur“ unterzeichnet worden sind, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben, um gemeinsam mit dieser registriert zu werden.

Fünfter Beschluss

Der Alleingesellschafter genehmigte, vorbehaltlich der gleichen Genehmigung durch die Deko Immobilien Investment GmbH in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafter des Alleingesellschafters, die umgekehrte Verschmelzung, wobei die Gesellschaft den Alleingesellschafter absorbieren wird, welcher durch einen Auflösungsprozess ohne Liquidation des Alleingesellschafters nicht mehr existieren wird, und beschloss, dass die Operationen des Alleingesellschafters ab dem 1. April 2015 an aus buchhalterischer Sicht als im Namen und im Auftrag der Gesellschaft vorgenommene Tätigkeiten gelten.

Der Alleingesellschafter genehmigte die nachfolgende Übertragung aller Aktiva und Passiva des Alleingesellschafters an die Gesellschaft im Wege der Gesamtrechtsnachfolge durch Einbringung einer Sacheinlage und stellte fest, dass die Gesellschaft infolge dieser Übertragung ihre eigenen Anteile hält. Der Alleingesellschafter beschloss, die Anteile der Gesellschaft zu annullieren und die nachfolgende Senkung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft in Höhe von EUR 36.294.000 (sechsendreißig Millionen zweihundertvierundneunzig Tausend Euro) zu genehmigen.

Der Alleingesellschafter genehmigte die Auflösung des Alleingesellschafters ohne Liquidation infolge der Verschmelzung.

Der Alleingesellschafter stellte fest, dass infolge der Genehmigung der Verschmelzung und vorbehaltlich der gleichen Genehmigung durch die Deko Immobilien Investment GmbH in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafter des Alleingesellschafters die Verschmelzung mit Wirkung ab dem Datum dieser Sitzung abgeschlossen wurde und folgende Auswirkungen ipso jure und gleichzeitig hat:

- die Übertragung aller Aktiva und Passiva des Alleingesellschafters im Wege der Gesamtrechtsnachfolge durch Einlage ist gültig sowohl zwischen der Gesellschaft und dem Alleingesellschafter als auch gegenüber Dritten;
- Deko Immobilien Investment GmbH wird Alleingesellschafter der Gesellschaft;
- der Alleingesellschafter besteht nicht mehr; und
- die vom Alleingesellschafter gehaltenen Anteile an der Gesellschaft werden annulliert und das Gesellschaftskapital der Gesellschaft wird in Höhe von EUR 36.294.000 (sechsendreißig Millionen zweihundertvierundneunzig Tausend) gesenkt.

Sechster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschloss, dass die Einbringung aller Aktiva und Passiva des Alleingesellschafters in die Gesellschaft (die „Einbringung“) wird durch die Zuteilung von 338.700 (dreihundertachtunddreißigtausend siebenhundert)

neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100) an die Deka Immobilien Investment GmbH vergütet wird, die voll eingezahlt und mit den gleichen Rechten und Pflichten ausgestattet sind wie die bestehenden Einheiten der Gesellschaft, und genehmigte die Kapitalerhöhung der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 33.870.000 (dreiunddreißigmillionen achthundertsiebzigttausend Euro) auf einen Betrag von EUR 33.870.000 (dreiunddreißigmillionen achthundertsiebzigttausend Euro) durch die Ausgabe von 338.700 (dreihundertachtunddreißigttausend siebenhundert) neuen Anteilen der Gesellschaft mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100), die voll eingezahlt und mit den gleichen Rechten und Pflichten ausgestattet sind wie die bestehenden Einheiten der Gesellschaft (die „Neuen Anteile“) und die Zuteilung, als Vergütung für die Einbringung, der Neuen Anteile an Deka Immobilien Investment GmbH unter Verwendung eines Austauschverhältnisses von 0,931609 (null komma neunhundert einunddreissigttausend sechshundertneun) Anteilen des Alleingeschafters für einen (1) Anteil der Gesellschaft.

Die mit der Einbringung zu zahlenden Neuen Anteile sind vollständig durch Deka Immobilien Investment GmbH gezeichnet.

Der Alleingeschafter stellte fest, dass der Alleingeschafter des Alleingeschafters ein Verschmelzungsgagio in Höhe von 4.987.421,45 (viermillionen neunhundertsiebenundachtzigtausend vierhunderteinundzwanzig Euro und fünf- undvierzig Cents) erhält

Siebter Beschluss

Der Alleingeschafter beschloss, um der oben genannten Kapitalsenkung und nachfolgenden Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen, Artikel 6 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft, wie folgt, abzuändern:

“Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 33.870.000 (dreiunddreißigmillionen achthundertsiebzigttausend Euro), eingeteilt in 338.700 (dreihundertachtunddreißigttausend siebenhundert) Anteilen mit einem Nominalwert von je EUR 100 (einhundert Euro).“

Achter Beschluss

Der Alleingeschafter beschloss, jeden Geschäftsführer der Gesellschaft zu bevollmächtigen, alle im Zusammenhang mit den vorliegenden Beschlüssen erforderlichen oder damit verbundenen Handlungen vorzunehmen und unter anderem das Mitgliederverzeichnis der Gesellschaft zu ändern.

Da die Tagesordnung somit erledigt ist, wurde die Sitzung geschlossen.

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Auslagen, die der Gesellschaft aus der vorliegenden Urkunde entstehen, werden auf ungefähr siebentausendzweihundert Euro (EUR 7.200,-) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Erschienenen, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst werden soll, gefolgt von einer deutschen Fassung und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Wortlaut, die englische Fassung Vorrang haben soll.

WORÜBER, die vorliegende Urkunde am Tag, wie eingangs dieser Urkunde genannt, in Luxemburg erstellt wurde, Nach Verlesung der Urkunde vor den Erschienenen, wurde die vorliegende Urkunde von diesen zusammen mit Uns, dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: E. N'ZOUNGOU, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 07 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32092. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Oktober 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015172391/297.

(150190832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

Flandrin Investissements S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.412.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015171879/14.

(150190018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Foreplan (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 172.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015171880/10.

(150190384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Gemcalla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 200.801.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le cinq octobre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

- Monsieur Stéphane DIDIER, né à Messancy (Belgique) le 11 novembre 1969, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités,

ici représenté par Maître Esbelta De Freitas, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12 rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, en date du 3 août 2015.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "GEMCALLA S.A." (la «Société») qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. Le siège social est établi à Capellen (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la Société pourra être transféré à tout autre endroit de la commune du siège sur simple décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où l'administrateur unique ou le conseil d'administration déciderait que des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires se seraient produits ou seraient imminents qui compromettraient les activités normales du siège social de la Société, ou la facilité des communications entre ses bureaux et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation totale des circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée sauf disposition contraire des présents statuts.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment procéder à l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres financiers, brevets de toute origine ainsi que tout savoir-faire, know-how, marques commerciales, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société pourra emprunter sous toutes formes et notamment émettre tous effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra accorder tous concours, prêts, avances à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur l'ensemble ou une partie de ses actifs.

De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra effectuer toutes activités et opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires avec droits de vote, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune. Les droits et prérogatives attachés à chaque action sont indiqués dans les présents statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué moyennant résolution de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Les actionnaires existants ont un droit préférentiel de souscription concernant toutes nouvelles actions qui seront émises proportionnellement à leur participation respective dans le capital souscrit de la Société.

Art. 6. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions pourront être émises sous la forme nominative ou au porteur. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

A la demande de tout actionnaire, des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. Les actions au porteur sont à déposer auprès du dépositaire nommé conformément à l'article 42 de la Loi.

Envers la Société, les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant, à son égard, propriétaire de l'action.

Sous réserve des dispositions de l'article 49-2 de la Loi la Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles.

Titre III. - Administration

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un (1) actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration, personnes physiques ou morales sont nommés par l'assemblée générale pour un terme dont la durée ne peut excéder six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Tout administrateur pourra être révoqué ad nutum à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou, selon le cas par l'actionnaire unique.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit de pourvoir provisoirement à son remplacement par cooptation. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à la nomination définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président qui ne bénéficiera pas d'une voix prépondérante. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, les procurations entre administrateurs étant admises.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou par tous autres moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Art. 9. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix exprimées des membres présents ou représentés.

Art. 10. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs délégué(s) à la gestion journalière.

Art. 13. La Société se trouve engagée soit par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière dans les limites de ses pouvoirs, soit finalement par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre IV. - Surveillance

Art. 14. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés et révocables à tout moment, par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat des commissaires aux comptes est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée réunit tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par La loi. Le conseil d'administration, l'administrateur unique, selon le cas ainsi que les commissaires aux comptes sont en droit de convoquer l'assemblée générale Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Sur le bénéfice annuel net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations respectives.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 21. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2017.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital ont été souscrites par le comparant préqualifié.

Toutes ces actions ont été libérées en numéraire à hauteur d'un quart (1/4), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la Société, le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, par son mandataire s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée il a pris, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes est également fixé à un (1).
- 2.- A été appelé aux fonctions d'administrateur unique, pour une durée de six (6) ans, Monsieur Stéphane DIDIER, né à Messancy (Belgique), le 11 novembre 1969, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une durée de six (6) ans, Madame Lorena RODRIGUEZ RUIZ née à Lima (Pérou), le 15 mai 1968, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.
- 4.- Le siège social est établi à L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DE FREITAS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 octobre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 32318. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171907/181.

(150190475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

FANUC Europe Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 95.565.

Par des résolutions du 29 septembre 2015, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, Il a été décidé de renouveler dans leurs fonctions d'administrateurs:

- M. Olaf Gehrels;
- M. Seigo Kato;
- M.Koji Samukawa;
- M. Yuuki Kita;
- M. Ralf Zeisberger;
- M. Chris Sumner;
- M. Olaf Kramm;

- Dr. Yoshiharu Inaba;
- M. Hiroyuki Uchida;
- Dr. Kiyonori Inaba;
- M. Katsuo Kohari;
- M. Hiroyuki Harada;

pour une durée qui expirera à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2016.

Il a été décidé de nommer M. Ryuji Sasuga, né le 10 avril 1969 à Yamanashi, Japon, résidant professionnellement au 3580, Shibokusa Aza-Komamba, Oshino-Mura, J-401-0597, Préfecture Yamanashi, Japon, en tant qu'administrateur de la Société pour une durée qui expirera à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2016.

L'assemblée générale a pris acte de la démission de M. Takahiro Komatsu de son mandat d'administrateur avec effet au 29 septembre 2015.

L'assemblée générale a pris acte de la démission de Dr Svetlana Ermachkova de son mandat d'administrateur avec effet au 29 septembre 2015.

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de «PricewaterhouseCoopers», immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la assemblée générale ordinaire annuelle pour approuver les comptes annuelles de l'exercice clos au 31 mars 2016.

Traduction en anglais pour les besoins de la publication

By resolutions of 29 September 2015, the annual general meeting of the shareholders of the Company resolved:

To renew the mandate as directors of the Company of:

- M. Olaf Gehrels;
- M. Seigo Kato;
- M. Koji Samukawa;
- M. Yuuki Kita;
- M. Ralf Zeisberger;
- M. Chris Sumner;
- M. Olaf Kramm;
- Dr. Yoshiharu Inaba;
- M. Hiroyuki Uchida;
- Dr. Kiyonori Inaba;
- M. Katsuo Kohari;
- M. Hiroyuki Harada;

for a term expiring at the annual general meeting called to approve the annual accounts for the financial year ending March 31, 2016.

It has been decided to appoint Mr Ryuji Sasuga, born on April 10, 1969 in Yamanashi, Japan, residing professionally in 3580, Shibokusa Aza-Komamba, Oshino-Mura, J-401-0597, Yamanashi Prefecture, Japan, as a director of the Company for a term expiring at the conclusion of the next annual general meeting called to approve the annual accounts for the year ended 31 March 2016.

The general meeting acknowledges the resignation of Mr Takahiro Komatsu from his mandate as director of the Company with effect from 29 September 2015.

The general meeting acknowledges the resignation of Dr Svetlana Ermachkova from her mandate as director of the Company with effect from 29 September 2015.

The general meeting renews the mandate as independent auditor of the Company of «PricewaterhouseCoopers», registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477, established and having its registered office at L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator, for a term expiring at the annual general meeting called to approve the annual accounts for the financial year ending March 31, 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 19 octobre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015171882/67.

(150190151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Far Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 128.011.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 15 octobre 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation:

- Société à responsabilité limitée FAR INVESTMENTS Sàrl, dont le siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, a été dénoncé en date du 14 mai 2008, (N°R.C.S.B 128.011)

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2015171883/15.

(150190167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Geotelecommunications Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 139.041.

—
EXTRAIT

L'Actionnaire unique a pris en date du 16 octobre 2015 les résolutions suivantes:

1. L'Actionnaire unique reconduit à compter du 16 octobre 2015 les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Philippe CAHEN
- Monsieur Nikolay LUKYANTSEV
- Monsieur Anatoly ZYABLITSKIY
- Monsieur Anatoly SOSNOVSKIY
- Ms. Nadège KARRENBAUER

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2021.

L'Actionnaire unique reconduit le mandat de Monsieur Philippe CAHEN en qualité d'Administrateur-délégué et président de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2021.

2. L'Actionnaire unique nomme la société Grant Thornton Lux Audit S.A., société anonyme domiciliée au 89A, Pafbruch, L-8308 Capellen - R.C.S, Luxembourg B 183652 - en qualité de réviseur de la Société pour l'audit des comptes annuels de l'année 2015 et en remplacement de la société PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, domiciliée au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg. Le mandat de la société Grant Thornton Lux Audit S.A., expirera à l'Assemblée Générale des Actionnaires - qui se tiendra en 2016 - approuvant les comptes de l'année financière se terminant le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172493/26.

(150191248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

FAURECIA AST Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 14, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.

R.C.S. Luxembourg B 92.429.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue à Eselborn le 11 août 2014

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de la Société clos au 31 décembre 2014.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue à Eselborn le 1^{er} décembre 2014

L'assemblée a décidé de prendre acte (i) de la démission de Monsieur Eric Proust de la Gironière de ses fonctions de représentant permanent de Faurecia Automotive Industrie, administrateur de la Société et (ii) de la nomination, en remplacement de celui-ci, à compter du 1^{er} décembre 2014 et pour la durée du mandat de Faurecia Automotive Industrie, de

Monsieur Yanik Cantieni, dont l'adresse est 10, rue de Putelot, 78430 Louveciennes, France, aux fonctions de représentant permanent de Faurecia Automotive Industrie, administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAURECIA AST LUXEMBOURG S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015171884/20.

(150190604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Amdipharm Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 127.609.000,00.

Siège social: L-1855 Munsbach, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.086.

L'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Danielle Arendt-Michels, de son poste de gérant avec effet au 20 octobre 2015;
- Démission d'Alexander Francis Stewart Leslie, de son poste de gérant avec effet au 20 octobre 2015;
- Démission de Marc Lamberty, de son poste de gérant avec effet au 20 octobre 2015;
- Nomination de Christiaan van Arkel, né le 21 mars 1973, à Bangkok, Thaïlande, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 20 octobre 2015, pour une période indéterminée.
- Nomination d'Anne Boelkow, née le 28 août 1980, à Aachen, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 20 octobre 2015, pour une période indéterminée.
- Nomination d'Adeel Ahmad, né le 6 octobre 1973, à Etobicoke, Canada, ayant pour adresse professionnelle le 460 Jubilee Crescent, Beaconsfield, QC H9W 5S2, Canada, au poste de gérant avec effet au 21 octobre 2015, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Amdipharm Holdings

Anne Boelkow

Manager

Référence de publication: 2015172243/25.

(150190875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

Go 4 Success, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 116.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La Gérance

Référence de publication: 2015171915/11.

(150189890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

GLL Retail Center II SCS SICAV-FIS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 200.798.

STATUTEN

1. Name der Gesellschaft. GLL Retail Center II SCS SICAV-FIS

2. Rechtsform. Kommanditgesellschaft (Société en commandite simple)

3. Unbeschränkt Haftender Gesellschafter. GLL Retail Center II GP S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend unter Luxemburger Recht, mit eingetragenem Sitz in 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, die Eintragung im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister ist anhängig (der "Komplementär").

4. Haftung der Gesellschafter. In seiner Eigenschaft als Komplementär haftet der Komplementär unbegrenzt und gesamtschuldnerisch für alle Verbindlichkeiten und Verluste des Fonds, die nicht aus dem Fondsvermögen bedient werden können.

Im Rahmen des Gesetzes von 1915 und des Gesellschaftsvertrags haften die Kommanditisten für die Verbindlichkeiten und Verluste des Fonds nicht über ihre Einlage bzw. noch offene Kapitalzusage hinaus, solange sie nicht für den Fonds handeln. Hiervon unberührt sind Handlungen in Ausübung ihrer Rechte als Kommanditisten des Fonds.

5. Kapital. Das Kapital der Gesellschaft ist variabel.

6. Gesellschaftszweck. Zweck des Fonds ist die direkte oder indirekte Anlage seines Vermögens in nach dem FIS-Gesetz zulässige Vermögenswerte, mit dem Ziel, den Kommanditisten Erträge aus der Verwaltung, Bewirtschaftung und Veräußerung des Fondsvermögens zukommen zu lassen. Der Fonds ist befugt, alle Maßnahmen zu ergreifen und Geschäfte abzuschließen, die der Komplementär zur Erfüllung und Entwicklung seines Geschäftszwecks für nützlich hält, soweit dies nach dem FIS-Gesetz zulässig ist.

Die Anlage erfolgt insbesondere in großflächige Handelsimmobilien in Europa (insbesondere Deutschland, Polen, Ungarn, Tschechien, Slowakei, Slowenien, Rumänien, Kroatien, Bulgarien) sowie andere zulässige Vermögensgegenstände, jeweils im Rahmen der im Emissionsdokument enthaltenen Definitionen und Grenzen.

7. Eingetragener Sitz. 15, rue Bender, L-1229 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg

8. Geschäftsführung/ Vertretungsbefugnisse. Der Fonds wird von dem Komplementär GLL Retail Center II GP S.à r.l. in seiner Funktion als Verwalter (gérant) des Fonds verwaltet. Der Komplementär hat mindestens drei Geschäftsführer.

Der Komplementär hat in seiner Funktion als Verwalter (gérant) des Fonds die umfassenden Befugnisse, im Namen des Fonds sämtliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen innerhalb des Geschäftszwecks des Fonds und im Rahmen der Anlagepolitik gemäß Artikel 25 des Gesellschaftsvertrags vorzunehmen, sowie im Namen des Fonds aufzutreten und zu handeln. Er hat insbesondere die Befugnis, die Anlageziele,

-richtlinien und -beschränkungen sowie die generelle Verwaltungs- und Geschäftspolitik des Fonds festzulegen und Verwaltungs-, Beratungs- und sonstige Verträge im Namen des Fonds zu schließen, die er für die Ausübung seiner Funktion im Sinne des Geschäftszwecks des Fonds für notwendig oder nützlich hält, jeweils im Rahmen der Vorgaben des Gesellschaftsvertrages, des Emissionsdokuments und der anwendbaren Gesetze und Vorschriften. Er werden bei der Verwaltung der Gesellschaft die Governance-Regeln des Titels IV des Gesellschaftsvertrags berücksichtigt, insbesondere die Artikel 20 und 23.

Sämtliche Befugnisse, die nicht gemäß anwendbarem Recht oder dem Gesellschaftsvertrag der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Komplementärs in seiner Funktion als Verwalter (gérant) des Fonds.

Die Kommanditisten dürfen nicht an der Leitung bzw. Verwaltung des Fonds teilnehmen oder sein Geschäft bzw. seine Handlungen beeinflussen und haben keine Befugnis und kein Recht, auf die Geschäftsführung des Fonds Einfluss zu nehmen oder daran teilzuhaben, sofern dies nicht durch das Gesetz von 1915 und/oder den Gesellschaftsvertrag ausdrücklich vorgesehen ist, aber in diesem Fall jeweils in den Grenzen des Gesetzes von 1915.

Dritten gegenüber wird der Fonds rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern des Komplementärs verpflichtet oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift von Personen, die durch den Komplementär mit entsprechender Vertretungsbefugnis ausgestattet sind.

Kein Kommanditist darf den Fonds nach außen vertreten.

9. Gründungsdatum / Laufzeit. Die Gesellschaft wurde am 16. Oktober 2015 gegründet. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Laufzeit.

Référence de publication: 2015171914/55.

(150190296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

H.T. Layer Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 183.217.

Les Comptes annuels au 31 décembre 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171921/10.

(150189838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Harvester Notesco S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 195.161.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of the month of October,
Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Harvester Midco S.A., a société anonyme having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (“RCS”) under number B 195.154,

represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 5th October 2015, which shall be registered with the present deed,

being the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of and holding all the shares in issue in Harvester Notesco S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 195.161, incorporated on 26 January 2015 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 1042 of 21 April 2015.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 14 August 2015 by deed of Maître Danielle Kolbach, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which a resolution is to be passed are as follows (all to be resolved upon in one sole resolution):

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company to one million Euro (EUR 1,000,000) by the issue of nine hundred and sixty-nine thousand (969,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the “New Shares”), for a total subscription price of thirteen million one hundred sixty nine Euro (EUR 13,169,000) (the “Subscription Price”); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and payment of the Subscription Price in cash; allocation of an amount equal to the nominal value of the New Shares to the issued share capital, an amount equal 10 % of the issued share capital to the legal reserve and the balance to the freely available share premium; consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company as set forth below:

“ **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at one million Euro (EUR 1,000,000) divided into one million (1,000,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.”

After having considered the above, the Sole Shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company to one million Euro (EUR 1,000,000) by the issue of nine hundred and sixty-nine thousand (969,000) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the “New Shares”), for a total subscription price of thirteen million one hundred sixty nine Euro (EUR 13,169,000) (the “Subscription Price”).

Thereupon the Sole Shareholder, represented as aforementioned, subscribed to the New Shares and fully paid the Subscription Price in cash.

Evidence of the full payment of the Subscription Price has been shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder then resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the New Shares to the issued share capital, an amount equal 10 % of the issued share capital to the legal reserve and the balance to the freely available share premium.

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further business to resolve upon, the present decision of the Sole Shareholder was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 5,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day aforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu

Harvester Midco S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («RCS») sous le numéro B 195.154,

représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 octobre 2015, qui restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») et détenant l'intégralité des parts sociales émises de Harvester Notesco S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 195.161, constituée le 26 janvier 2015 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1042 du 21 Avril 2015.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 14 août 2015 suivant acte reçu de Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises par la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels une résolution doit être adoptée sont les suivants (tous devant être adoptés en une résolution unique):

Ordre du jour

- Augmentation du capital social émis de la Société à un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000) par l'émission de neuf cent soixante-neuf mille (969.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de treize million cent soixante-neuf (EUR 13.169.000) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique et paiement du Prix de Souscription par paiement en numéraire; allocation d'un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social, un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale et le solde à la prime d'émission librement distribuable; modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société tel qu'indiqué ci-dessous:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000) divisé en un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.»

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000) par l'émission de neuf cent soixante-neuf mille (969.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de treize million cent soixante-neuf (EUR 13.169.000).

A la suite de quoi, l'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué précédemment, a souscrit aux Nouvelles Parts Sociales et a entièrement payé le prix de souscription par paiement en numéraire.

Une preuve du paiement intégral du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a ensuite décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social émis, un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale et le solde à la prime d'émission librement distribuable.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente décision de l'Associé Unique a été clôturée.

161558

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à EUR 5.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 07 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32089. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015171922/124.

(150190567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Harold&Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.105.

Il résulte d'une décision de l'Assemblée générale ordinaire du 20 octobre 2015 que:

1) Madame Esbelta DE FREITAS, avocat à la Cour, née le 30 août 1969 à Villerupt (F), résidant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engfing, a démissionné de sa fonction d'administrateur unique avec effet rétroactif au 31 décembre 2014;

2) Monsieur Luc SUNNEN, né le 22 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1274 HOWALD, 23, rue des Bruyères, a été nommé administrateur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016;

3) Monsieur Christophe FENDER, né le 10 juillet 1965, demeurant professionnellement à L-1274 HOWALD, 23, rue des Bruyères, a été nommé administrateur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016;

4) La société à responsabilité limitée DMS & Associés S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B46.477 a été nommé administrateur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016;

5) La société à responsabilité limitée DMS & Associés S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B46.477 a été nommé commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 20 octobre 2014, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015172525/27.

(150190924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

Erstes Europäisches Metallhandelskontor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 148.952.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171849/9.

(150190188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Erstes Europäisches Metallhandelskontor S.à r.l. et Cie. S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 148.652.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171850/9.

(150190204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Edo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 65.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171857/9.

(150190077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Weiland-Bau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9834 Holzthum, 1, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 43.696.

Gesellschafterbeschluss der Weiland Bau S.à r.l.

Die Mannertal Investment Group S.A.
mit Sitz in 1, Route de Diekirch
L-9834 Holzthum
vertreten durch: Frank BERMES, Mitglied des Verwaltungsrates
Michael PETERS, Mitglied des Verwaltungsrates
Andreas WEILAND, Mitglied des Verwaltungsrates
beschließt als 100%ige Gesellschafterin der
Weiland Bau S.à r.l. (B43696)

1, Route de Diekirch
L- 9834 Holzthum
folgende Punkte:

1. Die Bestellung von Herrn Jean-Marie STEILS, geb. am 20.05.1959, zum Kaufmännischen Geschäftsführer wird mit Wirkung zum 30.09.2015 widerrufen.

2. Herr Michael PETERS, geb. am 26.11.1980, wohnhaft in D-54655 Malbergweich, Sportplatzstr. 17, wird mit Wirkung zum 01.10.2015 zum Kaufmännischen Geschäftsführer bestellt.

3. Weitere Beschlüsse werden nicht gefasst.

Holzthum, den 01.10.2015.

Mannertal Investment Group S.A.
Frank Bermes / Michael Peters / Andreas Weiland

Référence de publication: 2015172890/27.

(150191004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

Feane Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 39, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 74.206.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171885/9.

(150190019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Fedema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 180.172.

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre septembre,
Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée») de la société anonyme FEDEMA S.A., avec siège à Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 180172 (la «Société»), constituée sous le nom FEDMA S.A. SPF, aux termes d'un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2733 du 31 octobre 2013,

et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois, notamment par l'adoption des ses forme et domination actuelles, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire reçue par le prédit notaire Carlo WERSANDT, en date du 22 mai 2015, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1934 du 30 juillet 2015.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bob BIVER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de la société UNCOS en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée UNCOS S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 141298, en tant que liquidateur (le «Liquidateur») de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des bonis de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. VOGEL, V. BARATON, B. BIVER, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30569. Reçu douze euros. 12,-€

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015171886/74.

(150190352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

"Ferrerrie d'Art Nico Betzen S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-9455 Fohren, 15, Dikricherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015171887/10.

(150190299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Fidelity International Real Estate Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 129.378.

Les comptes consolidés au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015171891/11.

(150189978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Financial Ridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.401.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015171892/12.

(150189900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Medliner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 139.674.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 09 octobre 2015 que:

Le siège social de la société est transféré du 1, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg au 3, rue de la Loge L-1945 Luxembourg.

Madame Nina MEYER, employée, née le 23.11.1984 à Ettelbruck, demeurant professionnellement à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge, a été nommée administrateur de la société avec droit de signature individuelle jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018, en remplacement de Madame Carine BITTLER.

L'adresse de Monsieur André HARPES, de la société YACHT REGISTRATION ASSOCIATES S.A. ainsi que celle de son représentant Madame Nina MEYER et de la société anonyme COMPTABILUX S.A. sont transférées également du 1, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg au 3, rue de la Loge L-1945 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015172047/21.

(150190537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Finhotel Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 79.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015171893/11.

(150190413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

FLA Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 177.182.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.

19, rue de la Gare

L-3237 BETTEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015171894/13.

(150190068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Floow2-World's Reset Button S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 184.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Floow2-World's Reset Button S.A.

Référence de publication: 2015171895/10.

(150190433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Ivages S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 180.171.

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre septembre,
Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée») de la société anonyme IVAGES S.A., avec siège à Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 180171 (la «Société»), constituée sous le nom IVAGES S.A. SPF, aux termes d'un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2682 du 26 octobre 2013,

et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois, notamment par l'adoption de ses forme et domination actuelles, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire reçue par le prédit notaire Carlo WERSANDT, en date du 22 mai 2015, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1926 du 30 juillet 2015.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bob BIVER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de la société UNCOS en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée UNCOS S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 141298, en tant que liquidateur (le «Liquidateur») de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des bonis de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. VOGEL, V. BARATON, B.BIVER, C.MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30570 Douze euros. 12,-€

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015171971/74.

(150190363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

FTFIP Finland (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.763.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur survenue lors du dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2013, enregistrés auprès du Registre de Commerce de Luxembourg en date du 15 octobre 2015 sous la référence: L150186247

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2015171896/14.

(150190442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Fukuda (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.414.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015171897/10.

(150190416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Furnimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 73, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.985.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015171898/10.

(150190182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Juchmes Montagebau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.474.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 12. August 2015

Es wurde u.a. folgendes beschlossen:

- Der alleinige Teilhaber erklärt, dass alle Liquidationsmaßnahmen abgeschlossen sind und dass die Gesellschaft sämtliche Aktivitäten eingestellt hat. Der alleinige Teilhaber beschließt somit die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

- Der alleinige Teilhaber beschließt sämtliche Bücher sowie Sozialdokumente, während fünf Jahren, an nachfolgender Adresse: D-54689 Dahnen (Deutschland), Kehrweg 2, aufzubewahren.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 20. Oktober 2015.

Für JUCHMES MONTAGEBAU S.à r.l.

Gesellschaft mit beschränkter Haftung

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015171983/20.

(150190404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Garfunkelux Holdco 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.551.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Garfunkelux Holdco 2 S.A., a société anonyme having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.497 (the "Sole Shareholder"),

in its capacity as Sole Shareholder of Garfunkelux Holdco 3 S.A., a société anonyme having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 197.551 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 1st June 2015, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 August 2015, number 2028, page 97321 (the "Articles"). The Articles have been amended for the last time on 29 June 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 September 2015, number 2353, page 112939.

The Sole Shareholder is represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal, which, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and represented as stated here above, hereby passes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 67 (1) and article 67 (2) of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one Eurocent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of five million Euros (EUR 5,000,000.-) to five million Euros and one cent (EUR 5,000,000.01), by the issuance of one (1) new share (the "New Share"), together with a share premium in a total amount of two hundred nineteen million five hundred thirty-eight thousand four hundred thirty-nine Euros and sixty-two cents (EUR 219,538,439.62) paid up through a contribution in cash.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declared to subscribe for the New Share and to fully pay it up by a contribution in cash of an amount of two hundred nineteen million five hundred thirty-eight thousand four hundred thirty-nine Euros and sixty-three cents (EUR 219,538,439.63), with an amount of one Eurocent (EUR 0.01) allocated to the share capital of the Company and an amount of two hundred nineteen million five hundred thirty-eight thousand four hundred thirty-nine Euros and sixty-two cents (EUR 219,538,439.62) allocated to the share premium account of the Company.

Proof that the two hundred nineteen million five hundred thirty-eight thousand four hundred thirty-nine Euros and sixty-three cents (EUR 219,538,439.63) is at the disposal of the Company, has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the Articles to reflect the above share capital increase, so that henceforth it shall read as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital of the Company is five million Euros and one cent (EUR 5,000,000.01) divided into five hundred million and one (500,000,001) shares with a par value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the "Shares"), all of which are fully paid up. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand six hundred Euros (EUR 6,600.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail to the fullest extent permitted by applicable law.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le douzième jour d'octobre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU

Garfunkelux Holdco 2 S.A., une société anonyme ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197.497 (l'"Actionnaire Unique")

en sa qualité d'Actionnaire Unique de Garfunkelux Holdco 3 S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.551 (la "Société"), constituée selon un acte du notaire instrumentant, en date du 1^{er} juin 2015, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 10 août 2015, numéro 2028, page 97321 (les "Statuts"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 29 juin 2015 selon un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 septembre 2015, numéro 2353, page 112939.

L'Actionnaire Unique est représenté par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisé avec lui.

L'Actionnaire Unique, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus, adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 67 (1) et article 67 (2) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un centime d'euros (0.01 EUR), afin de le porter de son montant actuel de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) à cinq millions d'euros et un centime (5.000.000,01 EUR), par l'émission de d'une (1) nouvelle action (la "Nouvelle Action"), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent dix-neuf millions cinq cent trente-huit mille quatre cent trente-neuf euros et soixante-deux centimes (219.538.439,62 EUR) intégralement libérées par voie d'apport en numéraire.

Souscription et Paiement

L'Actionnaire Unique a déclaré souscrire à toutes les Nouvelles Actions et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent dix-neuf millions cinq cent trente-huit mille quatre cent trente-neuf euros et soixante-

trois centimes (219.538.439,63 EUR), avec un montant d'un centime d'euros (0,01 EUR) alloué au capital social de la Société et un montant de deux cent dix-neuf millions cinq cent trente-huit mille quatre cent trente-neuf euros et soixante-deux centimes (219.538.439,62 EUR) alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve que la somme de deux cent dix-neuf millions cinq cent trente-huit mille quatre cent trente-neuf euros et soixante-trois centimes (219.538.439,63 EUR) est à la disposition de la Société a été donnée au notaire, qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus, de sorte qu'il devra désormais se lire comme suit:

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq millions d'euros et un centime (5.000.000,01 EUR), représenté par cinq millions et une (5.000.001) actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions"), qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs au moment pertinent des Actions et "Actionnaire" doit être interprété conformément."

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit devant être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française, et qu'à la demande de cette même personne comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi dans toute la mesure permise par la loi applicable.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête de ce document.

Le document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 13 octobre 2015. 2LAC/2015/22942. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171899/121.

(150190533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Gottex Real Asset Fund 1 (WTP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.568.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171901/9.

(150190045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

GreenTech, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 2, route des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 187.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015171903/10.

(150190131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Endurance HC FF&E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 136.025.

—
EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 8 octobre 2015 que la société EVEN RX SIEBEN S.à r.l. transfère:

- 6,250 parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société Abensberg Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B186917, ayant son siège social au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 8 octobre 2015 que la société EVEN RX SIEBEN S.à r.l. transfère:

- 4,875 parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société Murano Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B179619, ayant son siège social au 2, rue Petermelchen, L-2370 Howald;

- 575 parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société Murano Invest Real Estate Partnership S.C.S., une société en commandite simple, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B148149, ayant son siège social au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172433/22.

(150190740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

Electrum Strategic Metals Eastern Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 161.611.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015171845/10.

(150189819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

IRAF Orchid, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 186.704.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171969/10.

(150190038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

HoLo Engineering, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 81, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 176.794.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171930/9.

(150190259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.
